Documation.

BURKINA FASO

FRONT POPULAIRE

ZATU N° AN VII- 0015 /FP/PRES portant autorisation de ratification de l'accord de prêt conclu le 28 Février 1989 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet Bagré.

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 4 Août 1983 ;
VU la Proclamation du 15 Octobre 1987 ;
VU la Zatu n° AN V-001/FP du 15 Octobre 1987, portant création du Front Populaire ;
VU le Kiti n° AN VII-0022/FP/PRES du 21 Septembre 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

Article 1er : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt conclu à Khartoum le 28 Février 1989 entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour le financement partiel du projet Bagré.

Article 2 : La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Ouagadougou, le 22 Novembre 1989

Capitaine Blaise COMPAORE/.

